APRÈS ART. 2 N° 887

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 887

présenté par Mme Boyer

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.